



Draguignan

magazine

*Cet été,
des festivités
vitaminées !*



Ville de Draguignan



ANIMATIONS

Place à l'été !

4

L'EAU À DRAGUIGNAN

L'eau du robinet, une ressource surveillée

6 à 10

SÉCURITÉ

La sécurité en images

11

PROPRETÉ

Questions déchets, la ville vous répond

12



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le budget participatif est renouvelé

15

FINANCES

Les finances tiennent le cap

16

ACTUS

18

JEUNESSE

Les centres de loisirs en été

20

SPORT

22

SOCIAL

Ouverture d'un habitat inclusif

23

COMMERCES

24

EXPRESSION POLITIQUE

25

PRATIQUE

26



Vivre une ville qui nous rassemble, cette volonté nous anime. La programmation estivale illustre cette vision de la vie communale qui s'évertue à unir plutôt qu'à diviser.

Les quartiers en fête, la soupe au pistou, les danses latines, les soirées festives, l'aïoli, les pique-niques en musique, les marchés nocturnes, la braderie, les apéros-concerts, il y a toutes saveurs d'un été placé sous le signe des sociabilités joyeuses.

De l'exposition sur *L'été à la mode* à la Chapelle de l'Observance à celle sur *Les roches rouges* de l'Estérel au musée des Beaux-Arts en passant par *Les fêtes populaires* au Musée des Arts et Traditions Populaires, *Inca - L'héritage sacré des Andes* à l'Hôtel départemental des expositions ou *Artilleurs en Extrême-Orient* au Musée de l'Artillerie, l'offre muséale est particulièrement enlevée. Elle s'adresse à tous, comme pour mieux esquisser le tableau d'une ville vivante et ouverte à tous les visiteurs pour avancer sur la voie de sa vitalité. En période de fréquentation touristique estivale, c'est un facteur de rayonnement et de développement.

Le défilé militaire de la fête nationale, les cérémonies de la Libération de la ville par la résistance, les commémorations du débarquement et les reconstitutions historiques de la libération de la Provence, témoignent de la permanence des engagements de nos anciens dans le temps présent. Gardiens de la mémoire, nous le sommes aussi le 10 juillet pour honorer Joseph Collomp, ancien député-maire de Draguignan qui en 1940 vota NON à l'article ouvrant la voie au plein pouvoir au maréchal Pétain.

Pour conclure, je veux enfin vous inviter à la vigilance car la saison estivale est aussi celle de la sécheresse et du surgissement soudain de risques naturels comme les feux de forêt.

Nous vivons une période où le changement climatique et l'instabilité internationale commencent à affecter nos vies quotidiennes comme pour nous inviter à anticiper pour mieux nous protéger. La commune fait sa part.

Je vous souhaite un bel été.

Richard Strambio

Maire de Draguignan

Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



Place à l'été!

Mangez, dansez, chinez sur la place du Marché

De la musique dans les oreilles, de la Provence dans vos assiettes et de la couleur dans les yeux. Prenez place pour une saison estivale riche d'animations à Draguignan !

Plus d'infos



Le programme complet des animations estivales sur ville-draguignan.fr/que-faire-a-draguignan/un-ete-a-dragui

Les repas musicaux font leur retour aux saveurs de la Provence et d'ailleurs. L'occasion d'apprécier un bon repas dans une ambiance musicale et conviviale. Et c'est nouveau cette année, un marché de brocanteurs professionnels s'installe.

Au menu à partir de 20h30 :

- **Soupe au pistou**, le 10 juillet, avec le groupe XXELLE ;
- **Sardinade**, le 17 juillet, animée par The Treatles ;
- **Aïoli**, le 24 juillet, accompagné par Pat Trio ;
- **Moules frites**, le 31 juillet, au rythme des Ginger Brown ;
- **Rôtisserie**, le 7 août, en présence LM & les chansons.

Pensez à réserver :

- sur billetterieculture.dracenie.com
- auprès du service Animations, centre Joseph Collomp, du lundi au vendredi de 9h à 12h au 04 94 60 31 59 ou 04 94 60 20 21.

La place du Marché accueille également une nouveauté à partir du mois de juillet, le **marché des brocanteurs**, le jeudi matin de 8h30 à 13h. Ce marché dédié aux professionnels de la brocante, des antiquités et du vintage vient diversifier l'offre commerciale complémentaire aux marchés existants tout en renforçant l'attractivité et le dynamisme du centre-ville. Il est mis en place à titre expérimental jusqu'au mois d'octobre.

Le 11 août à 21h30, "quatre garçons dans le vent" restituent les arrangements qui ont fait la légende des Beatles à l'occasion d'un **concert tribute à la bougie**. Sans mimétisme, juste un clin d'œil avec leurs costumes ajustés et leurs cravates bien nouées, les quatre musiciens séduisent un public de tous âges et rendent hommage avec grand respect à ce groupe légendaire en exprimant avec passion et personnalité, ces chansons connues de tous.

Le mot de Christine Niccoletti

Adjointe déléguée aux Animations et festivités

et d'Enzo Remous

Conseiller municipal délégué aux Animations commerciales



"Après la traditionnelle Fête du dragon, c'est maintenant aux festivités estivales d'investir le centre-ville. Pendant deux mois, profitez d'une centaine d'animations majoritairement gratuites, le tout dans une ambiance festive et chaleureuse.

Ne manquez pas les nouveautés de cette année : le **Brasero des Vignerons** qui s'installera sur le parking des allées d'Azémar pour promouvoir nos viticulteurs et artisans locaux, ainsi que le **marché des brocanteurs professionnels** sur la place du Marché afin de diversifier l'offre commerciale.

Petits et grands, en famille ou entre amis, nul doute que chacun pourra s'amuser cet été dans notre belle cité. Nous vous souhaitons à tous une belle saison estivale."

Le parc Haussmann au cœur de l'été

Tout au long de la période estivale, profitez d'animations pour toute la famille et pour tous les âges. Venez manger, danser, regarder un bon film, faire la fête et même trouver votre activité pour l'année prochaine.

Les pique-niques en musique font leur retour pour vous proposer des soirées dansantes dans tous les styles à partir de 20h avec :

- **Salut les souvenirs**, le 7 juillet avec des chansons françaises ;
- **Laisse béton**, le 21 juillet, un tribute spécial Renaud ;
- **Planète pop**, le 4 août, dans le style pop-rock ;
- **Chante Cabrel**, le 18 août, un tribute dédié à Francis Cabrel.

Une soirée film en famille, ça vous dit ? Ne manquez pas les séances de cinéma en plein air avec la projection de :

- **Dragon**, le 18 juillet à 21h30 ;
- **Les Bad Guys 2**, le 1^{er} août à 21h15.

Pour ceux qui souhaitent faire la fête, la **Color party** fera son grand retour le 28 juillet à partir 21h. Quand couleur et musique se rencontrent lors d'une soirée, cela crée le rendez-vous coloré de l'été.

La saison estivale se termine avec la **Journée des associations** le 5 septembre. Engagez-vous dans le tissu associatif cette année dans l'une des quelques 400 associations dracénoises.

Du cinéma au parc Chabran !

C'est nouveau cette année, deux séances de cinéma en plein air se déroulent au parc Chabran :

- **Minecraft le film**, le 25 juillet à 21h15 ;
- **Lilo & Stitch**, le 8 août à 21h15.

Ça bouge au centre-ville

Apéros-concerts, marchés nocturnes et commémorations investissent les rues et les places cet été. De quoi rythmer les journées et les soirées !

Du 9 juillet au 20 août, **dix apéros-concerts** prennent place chaque jeudi dans les rues du centre-ville de 19h30 à 22h30. Du boulevard Clemenceau, à la place du Dragon en passant par le quartier des Arts, venez danser sur des tonalités pop/rock, jazz, variétés, soul, funk et bien plus encore. Sans oublier le marché nocturne, présent sur le boulevard Clemenceau à partir de 18h30 aux mêmes dates. L'occasion d'aller chiner avant d'assister aux apéros-concerts.

Le jardin Anglès se transforme en piste de danse les 1^{er}, 8 et 29 juillet pour des initiations gratuites aux danses latines. Venez danser sur de la salsa, de la bachata et de la kizomba de 18h30 à 21h.

Le 13 juillet, le **traditionnel défilé militaire** animera la Fête nationale sur le boulevard Clemenceau, commémorant la prise de la Bastille du 14 juillet 1789. Le 14 juillet, les festivités se dérouleront sur la place Cassin avec l'**orchestre Silk'n'Stone** à partir de 21h30, suivi du **feu d'artifice** débutant à 22h30.

Rendez-vous le 14 août à partir de 21h30 pour une soirée spéciale années 80. Une soirée conviviale et dansante rythmée par vos hits préférés.

Concernant le **82^e anniversaire de la Libération de Draguignan**, les cérémonies commémoratives se dérouleront le 16 août. Tout au long de cette journée, la reconstitution d'un camp militaire US sera présente au jardin Anglès. Une animation proposée par l'association Delta Force 44. À 20h, assistez au **défilé de troupes à pied suivies de véhicules militaires et civils d'époque**. Pour conclure cet anniversaire, rendez-vous au **bal de la Libération** à 21h30 sur la place Cassin, animé par l'orchestre "Alors on chante".

Le parking Azémar anime la vie locale

Outre le retour de la soirée mousse façon Ibyza, ne manquez pas la nouveauté de l'année : le **Brasero des Vignerons**.

La **Ibyza party** vous propose une véritable soirée mousse le 15 juillet dès 21h30. Venez profiter d'un DJ set, de canons à mousse et de shows de danseuses avec de nombreux cadeaux à gagner. Le tout, dans une ambiance de folie !

Le 22 juillet, c'est le **Brasero des Vignerons** qui s'installe à partir de 19h. Prenez place autour d'un brasero pour déguster les productions locales des domaines et artisans dracénois, le tout, dans une ambiance animée par le groupe Melting potes.

L'eau du robinet, une ressource surveillée

En France, l'eau du robinet, destinée à la consommation humaine, fait l'objet de contrôles permanents. Ils permettent de garantir une consommation sûre : l'eau distribuée en France est de bonne qualité, conformément aux niveaux définis par l'Union Européenne fondés sur les évaluations menées par l'Organisation mondiale de la santé.



Le mot de Jean-Pierre Souza

Adjoint délégué à la Prévention des risques naturels et technologiques et à la Gestion des ressources naturelles



“Le changement climatique induit des périodes de pluie plus courtes mais plus intenses. Cela a pour conséquence directe la réduction de l'infiltration de l'eau dans les sols, ce qui produit davantage de ruissellement sans permettre aux nappes phréatiques de se recharger. Le mot d'ordre pour la période estivale est donc la préservation de l'eau, en mettant en place des écogestes simples. Cela ne coûte rien, tout en permettant de faire des économies tant sur la ressource en eau que sur les finances. J'appelle également fortement au civisme de chacun quant à l'état de pollution de la Nartuby. Chacun doit être responsable de ses déchets afin de ne pas affecter la rivière. La protection de notre biodiversité, c'est également la préservation de notre avenir”.

Qui surveille la qualité de l'eau à Draguignan ?

La surveillance de l'eau potable est une responsabilité partagée entre plusieurs acteurs :

- Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), en tant que collectivité responsable du service public de l'eau potable, par l'intermédiaire de son délégataire Veolia ;
- Veolia, exploitant des installations de production et de distribution de l'eau qui assure le suivi opérationnel au quotidien, qui réalise des contrôles réguliers sur les installations et garantit la continuité du service ;
- L'Agence régionale de santé (ARS), qui effectue des contrôles sanitaires indépendants et officiels pour s'assurer que les eaux sont conformes aux exigences de qualité réglementaires et ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs.

L'eau du robinet fait ainsi l'objet d'une surveillance rigoureuse à chaque étape de son parcours, depuis le captage jusqu'au robinet du consommateur. Des dizaines de paramètres sont analysés en permanence par les services de l'État et les exploitants du réseau.

Les résultats d'analyse de l'eau sont disponibles sur le site Internet de la Ville : ville-draguignan.fr/mes-demarches/sante-handicap/qualite-de-lair-et-de-l'eau

Comment évalue-t-on la qualité de l'eau ?

La qualité de l'eau repose sur trois grands types de critères :

- **microbiologiques**
On vérifie l'absence de bactéries ou de micro-organismes dangereux pour la santé, comme la bactérie *Escherichia coli*, souvent indicatrice d'une contamination fécale ;
- **physico-chimiques**
On mesure la présence éventuelle de nitrates, de pesticides, de métaux lourds (comme le plomb), de résidus médicamenteux ou d'autres polluants ;
- **organoleptiques**
Ce sont les qualités sensorielles de l'eau - son goût, son odeur et sa couleur - qui peuvent révéler un problème et qui influencent directement votre ressenti au quotidien.

Parmi les paramètres clés régulièrement contrôlés, on retrouve notamment :

- **le chlore**, utilisé pour désinfecter l'eau ;
- **la dureté**, liée à la présence de calcium et de magnésium ;
- **les pesticides**, surveillés de près en raison de leur usage agricole ;
- **les nitrates**, souvent liés aux engrais ;
- **le plomb**, un métal toxique à éviter ;
- **les bactéries coliformes**, indicatrices d'une pollution microbiologique ;
- **d'autres substances** comme les hydrocarbures aromatiques, les solvants chlorés et tous les nouveaux paramètres, tels que les PFAS ou autres substances émergentes.

Ces indicateurs donnent une image fidèle de la qualité de l'eau et de la bonne santé des installations.

D'où vient l'eau du robinet à Draguignan ?

L'eau potable distribuée aux habitants de Draguignan provient de plusieurs ressources complémentaires, garantissant une alimentation sécurisée et diversifiée :

- trois ressources principales : le forage de Sainte-Anne, la source des Frayères et les forages du Pont d'Aups ;
- deux ressources annexes supplémentaires : Dragon et Railloret ;
- le Canal de Provence, dont les eaux brutes sont acheminées et traitées à l'usine de potabilisation du Pous de l'Éouve.

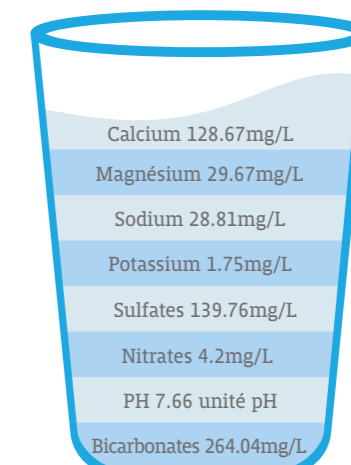
Cette diversification des ressources est une garantie essentielle, car en cas de défaillance de l'une d'elles, les autres prennent le relais pour assurer la continuité de l'alimentation en eau potable.



Usine de potabilisation du Pous de l'Éouve

Composition minérale de l'eau du robinet à Draguignan

Date des prélèvements 21 mai 2026



source : cieau.com/eauchezmoi-une-etiquette-pour-mon-eau-du-robinet



Analyse de l'eau de la ville par un technicien

Une eau potable, transparente et accessible à tous

L'eau du robinet à Draguignan fait l'objet de contrôles rigoureux. Ces résultats sont accessibles à tous pour que chacun puisse avoir toutes les informations en main. Ils sont disponibles sur votre facture d'eau, sur le site de l'ARS et celui de la Ville.

Analyses (contrôle officiel et surveillance délégataire) et conformité 2025 :

- 251 analyses réalisées sur l'ensemble du système de production et distribution ;
- 6 084 paramètres analysés au total ;
- 100 % de conformité aux limites de qualité pour les eaux traitées (0 non-conformités)

Analyses des ressources en eau brute sur les sources du Dragon, des Frayères, du Pont d'Aups, du Railloret, de Sainte-Anne et du Pous de l'Éouve :

- 34 analyses ;
- 1 755 paramètres analysés ;
- 100 % de conformité.

Ces résultats d'analyse de Veolia confirment que l'eau distribuée aux habitants de Draguignan respecte intégralement les normes de qualité et de sécurité sanitaire sur l'ensemble du réseau de distribution.

En l'absence de consignes particulières du responsable de la distribution, du maire ou de l'Agence régionale de santé (ou éventuellement du médecin pour les nourrissons), l'eau du robinet peut être consommée sans risque. Cela est non seulement sûr, mais elle est moins chère que l'eau en bouteille et ne nécessite ni production plastique ni transport routier émetteur de CO2.

Focus sur le Railloret

Cela vaut également pour le réseau d'adduction du Railloret, à proximité de par l'ancienne décharge du Malmont. Pour information, le suivi analytique de Veolia cumulé depuis 2020 sur les Raillorets, en production et en distribution, porte sur :

- 282 paramètres analysés sur la ressource ;
- 834 paramètres analysés sur l'eau traitée ;
- 1 004 paramètres analysés sur l'eau distribuée.

Veolia confirme qu'aucun signe de non-conformité n'a été relevé sur les paramètres pesticides ou PFAS. En outre, l'eau distribuée sur ce secteur concerne uniquement 150 habitations et représente 0,8 % de la production d'eau à Draguignan.

Un travail mené sur les canalisations par Veolia et Dracénie Provence Verdon agglomération permet aujourd'hui de détourner la provenance de l'eau en cas d'incident, et ce, afin de garantir une distribution conforme aux normes de qualité obligatoires.



3 questions à Bénédicte Ebrard

Directrice adjointe des Opérations chez Veolia Eau Territoire Var Provence Méditerranée

Qui effectue les analyses de l'eau à Draguignan et comment s'organise cette surveillance ?

La surveillance s'organise selon deux niveaux complémentaires. D'abord, la surveillance interne : Veolia, exploitant du réseau, réalise des contrôles réguliers sur les installations et les réseaux. Ensuite, les contrôles officiels : l'Agence régionale de santé (ARS) effectue des vérifications sanitaires indépendantes pour vérifier la conformité de l'eau distribuée. Cette double surveillance garantit une rigueur maximale.

Quels paramètres sont régulièrement analysés ?

Nous surveillons des dizaines de paramètres : les bactéries coliformes, le chlore (désinfectant), la dureté de l'eau, les pesticides, les nitrates, le plomb, ainsi que d'autres substances comme les hydrocarbures aromatiques, les solvants chlorés et les PFAS. Chaque paramètre a des seuils stricts fixés par la réglementation.

Quel est le bilan des analyses en 2025 ?

251 analyses ont été réalisées, portant sur 6 084 paramètres. Le résultat : 100 % de conformité aux limites de qualité pour les eaux traitées. L'eau distribuée à Draguignan respecte intégralement les normes de sécurité sanitaire.

État de la ressource en eau

Le Syndicat mixte de l'Argens a émis un bulletin en mai dernier, mettant en lumière une tendance à la baisse généralisée de la ressource en eau. Les débits observés sont inférieurs à ceux relevés en 2024 et 2025, en lien avec des précipitations plus faibles pour les mêmes périodes.

L'État dispose d'un réseau de stations de suivi hydrologique gérées par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Pour le mois de mai 2026, les valeurs des débits journaliers de la Nartuby sont inférieures à celles enregistrées en 2024 et 2025. (Source : hydro.eaufrance.fr)

Concernant le suivi des eaux souterraines, l'État dispose également d'un réseau géré par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). L'indicateur du forage de Sainte-Barbe révèle un niveau modérément bas, situé à environ 3 mètres en-dessous des niveaux de 2024 et 2025. Si le forage de Sainte-Anne est l'une des sources principales d'alimentation en eau de la Ville, l'évolution du forage de Sainte-Barbe permet de mettre en évidence la situation générale des ressources du territoire. (Source : ades.eaufrance.fr)

Malgré l'impression de fortes pluies des derniers mois, il s'avère que l'année 2026 enregistre un déficit de 111,3 mm en comparaison à 2025, sur la période de janvier à mai. En 2026, les cumuls de pluie s'élèvent à 367,5 mm, contre 478,8 mm en 2025. (Source : meteo.data.fr)

Afin de préserver la ressource en eau, des écogestes simples et peu contraignants existent, tels que privilégier les douches aux bains, réparer les fuites, ou encore choisir des appareils économiques. En effet, il faut savoir que la première source d'usage de l'eau est destinée à l'hygiène, avec la douche à 39 % et les sanitaires à 20 %.

Elle est suivie de près par les usages domestiques qui représentent globalement 28 % avec notamment les lessives, la vaisselle et la cuisine.

12 % de l'eau sont consacrés en moyenne au jardin, au lavage de la voiture et à des utilisations diverses.

En définitive, la consommation d'eau potable pour la boisson ne représente qu'1 % des usages.

Les différentes étapes de potabilisation de l'eau



1 - LE CAPTAGE

L'eau est prélevée par captage dans un forage ou un puits avant d'être conduite dans une usine de production.

2 - LE DÉGRILLAGE ET LE TAMISAGE

À son entrée dans l'usine, l'eau transite par des grillages qui la débarrassent des petits et gros déchets.

3 - LA DÉCANTATION

Cette étape consiste à verser un produit coagulant dans l'eau pour la débarrasser de ses impuretés.

4 - LA FILTRATION SUR SABLE

L'eau passe à travers un filtre composé d'une épaisse couche de sable qui intercepte les dernières petites particules visibles.

5 - L'OZONATION ET LA FILTRATION

Les impuretés invisibles sont éliminées par l'ozone qui inactive les pesticides. L'eau est ensuite clarifiée à travers un filtre à charbon actif.

6 - LA CHLORATION

L'eau de distribution est désinfectée par du chlore afin de garantir sa qualité.

7 - LES CONTRÔLES QUALITÉ ET SANITAIRE

Au terme de toutes ces étapes, l'eau traitée est contrôlée par le Service des eaux.

Et l'eau de la rivière ?

Le Syndicat mixte de l'Argens (SMA) réalise un suivi de la qualité des eaux superficielles de la Nartuby ayant pour objet de suivre l'évolution de la qualité de la rivière et de ses affluents. Les résultats des stations de Draguignan indiquent une qualité chimique globalement bonne et une qualité écologique classée moyenne. Cela est dû à des pressions de polluants d'origine humaine en provenance des installations situées en amont.

Tout ce qui est présent en amont découle forcément en aval, jusqu'à Draguignan. Toutefois, le classement moyen de la Ville indique qu'aucune substance chimique classée prioritaire n'a été retrouvée dans les affluents de la Nartuby en 2025.

Dans le cadre du Contrat de rivière 2007-2011, permettant d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour améliorer la qualité des eaux :

- la construction de nouvelles stations d'épuration pour les communes de Draguignan, Trans-en-Provence, Montferrat, Châteaudouble, Ampus, La Motte et le Muy ;
- l'amélioration et/ou l'extension des réseaux d'assainissement collectif pour les communes de Draguignan, Trans-en-Provence, La Motte, Le Muy, Montferrat, Châteaudouble et Canjuers ;
- la mise en place d'un Service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour le contrôle des installations neuves et existantes ;
- la reconduction du Contrat de rivière en 2021, 2022 et 2025.

D'autres actions sont toujours en cours de réalisation :

- l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Provence par temps de pluie, par Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) ;
- l'extension du réseau d'eaux usées de la commune d'Ampus, sous maîtrise d'ouvrage communale puis de la DPVa ;
- la réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat, Châteaudouble et Rebouillon par la DPVa ;
- l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle intercommunale démarrée en 2023 par DPVa ;
- les travaux d'amélioration du rejet de la station d'épuration de Canjuers, sous maîtrise d'ouvrage du ministère des Armées ;
- l'étude sur les pratiques agricoles en zones humides et accompagnement des exploitants à adapter leurs pratiques culturales par le SMA en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var.

Un effort collectif de l'ensemble des acteurs situé en amont de Draguignan est nécessaire pour retrouver un cours d'eau en bonne santé.

Le SMA dispose d'une équipe rivière composée de 3 agents qui réalise les travaux d'entretien et d'enlèvement de déchets tout au long de l'année. Sur le poste d'enlèvement des déchets, il est estimé à 150 jours Équivalent temps plein d'intervention répartie sur l'année. Ce sont de l'ordre de 10 à 15 tonnes de déchets qui sont retirées du lit de la Nartuby chaque année.

Entre 2019 et 2022, les actions mises en œuvre sous les maîtrises d'ouvrages de DPVa et du Syndicat mixte de l'Argens ont représenté un montant de 2,1 M € TTC. Les actions de la seconde phase encore en cours de mise en œuvre pour certaines représentent un montant estimatif de 3,8 M € TTC. La mise en œuvre de ces opérations est rendue possible par la participation financière de l'Agence de l'Eau et de la Région.



La rivière la Nartuby

Le rôle du réseau pluvial

Le réseau pluvial est une compétence de DPVa, dont la gestion a été confiée à la Ville qui en assure l'entretien. Il permet de faire transiter les eaux de pluie jusqu'à un cours d'eau via un système de gestion qui peut être soit enterré (canalisations), tel que c'est le cas en zone urbaine, ou bien, à ciel ouvert (fossés). Il est composé d'ouvrages de collecte (grilles, regards avaloirs, caniveaux, etc.), de branchements et d'un collecteur principal. L'eau ainsi interceptée permet la diminution des hauteurs d'eau en surface.

Dans la gestion des eaux pluviales, les bassins de rétention permettent de diminuer le risque inondation en aval de l'ouvrage. Leur fonction est d'absorber les pics de précipitation, puis de relâcher l'eau de manière contrôlée. Si l'on prend l'exemple de l'avenue Carnot, celle-ci ne présente pas d'avaloirs car sa particularité est de ne pas disposer d'une canalisation centrale. L'eau ruisselle, mais ne peut pas générer d'inondation au regard de sa topographie en pente. C'est là qu'intervient le bassin de rétention de 900 m³ situé sous le boulevard Clemenceau, qui intercepte l'eau ruisselante pour terminer sa course de façon contrôlée dans le réseau pluvial de la Ville.

D'autres solutions de gestion durable des eaux pluviales viennent compléter ce réseau, telles que les noues, les tranchées drainantes, les revêtements perméables, les arbres de pluie... qui favorisent l'infiltration des eaux.



Chantier d'installation du bassin de rétention situé boulevard Clemenceau en 2018

La sécurité en images



Centre de supervision urbain en juin 2026



Un réseau en développement

À ce jour, la Ville dispose de 155 caméras réparties comme suit :

- 102 dans l'espace public ;
- 52 dans les parkings ;
- 1 nomade pouvant être déplacée en fonction des besoins et des événements, notamment durant la période estivale.

Un portail citoyen

La Police municipale s'est dotée d'une plateforme numérique sous forme de portail citoyen.

L'objectif est de pouvoir centraliser les doléances afin de raccourcir les délais de traitement. Il s'agit principalement des :

- objets perdus ;
- nuisances sonores ;
- démarches liées aux chiens catégorisés ;
- demandes de rendez-vous.

Cette plateforme est disponible sur : draguignan.portailcitoyen.eu

La ville a mis en service dix-neuf nouvelles caméras dans l'espace public au premier trimestre 2026 dans le but de renforcer la vidéoprotection. L'occasion de mettre en lumière les agents de l'ombre du Centre de supervision urbain.

Observer pour protéger

Fonctionnant 24h/24 et 7j/7, le Centre de supervision urbain est une mission invisible, complémentaire des opérations de terrain. La vigilance permanente des agents de surveillance est essentielle en cas d'intervention.

Derrière chaque intervention visible, il existe une réalité opérationnelle souvent invisible. Une grande partie du travail se déroule en amont, en observation, en analyse et en coordination par le biais du Centre de supervision urbain.

Les agents assurent principalement :

- une veille constante de l'espace public ;
- l'analyse des images issues de la vidéoprotection qui sont transmises à la Police nationale dans le cadre des réquisitions judiciaires ;
- la remontée d'informations en temps réel ;
- la préparation et le suivi des interventions ;
- la coordination avec les patrouilles d'intervention .

Pour mener à bien ces missions, les Policiers municipaux doivent faire preuve d'une capacité de concentration prolongée conjuguée à une gestion simultanée de plusieurs situations en temps réel. Ils sont capables de prendre des décisions rapidement en fonction des priorités, tout en sachant s'adapter aux imprévus et en anticipant les risques.

Il s'agit ensuite de transmettre les informations clés au moment opportun afin de déclencher une intervention ciblée sur le terrain.

Les agents du Centre de supervision urbain sont donc un maillon essentiel de la chaîne de sécurité. En coordonnant les missions d'observation et d'intervention, les Policiers municipaux veillent à leur propre protection et à celle des citoyens.

Questions déchets, la Ville vous répond



La gestion des déchets est un sujet récurrent dans les doléances des citoyens. Pour cette raison, la Ville a recensé vos interrogations et vous apporte des réponses concrètes.

Le mot de Bruno Scrivo

Adjoint délégué à la Propreté et à l'Embellissement de la ville

et de Philippe Roux

Conseiller municipal délégué aux questions de collecte des dépôts sauvages, des corbeilles et des déchets ménagers en lien avec DPVA



"Il est important de rappeler que Dracénie Provence Verdon agglomération est compétente pour la gestion et la réduction des déchets, tandis que la Ville s'occupe de la propreté urbaine. Pour toutes les doléances concernant les points d'apport volontaire, les encombrants et la déchèterie, il faut s'adresser à l'agglomération. Pour le reste, et plus précisément les dépôts sauvages, la Ville poursuit un objectif de prévention et de sanction. Dans le même temps, la Police de l'environnement utilise le réseau de caméras de vidéoprotection et les appareils photos dédiés pour identifier les contrevenants, dans le respect du cadre légal, tout en menant des actions de terrain.

Pour faire de Draguignan une ville propre, il est impérieux que chacun fasse preuve de civisme, car c'est une responsabilité collective. Pour rappel, le ramassage des dépôts sauvages représente un coût supplémentaire de 460 000 € par an à la Ville. Une somme importante due aux incivilités".



Intervention de la Police municipale sur un dépôt sauvage

Quelle est la répartition des compétences entre la Ville et l'agglomération en matière de déchets et de propreté ?

La gestion des déchets relève de Dracénie Provence Verdon agglomération. À ce titre, elle est compétente pour :

- la collecte, le transport et le traitement des différents flux de déchets et des encombrants ;
- la gestion des déchèteries ;
- les actions de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets.

De son côté, la Ville est responsable de la propreté urbaine, c'est-à-dire : le nettoyage des voies publiques et des parcs, le balayage des rues, l'entretien courant de l'espace public. Une équipe municipale assure notamment la gestion des corbeilles de rue, l'enlèvement de dépôts sauvages sur le domaine public, le remplacement des sacs poubelles, l'entretien des distributeurs de sacs pour déjections canines, le ramassage des mégots dans les cendriers publics. La ville s'appuie notamment sur un prestataire, l'entreprise Pizzorno, pour le nettoyage quotidien toute la semaine.

Quelles actions sont mises en place pour lutter contre les dépôts sauvages ?

La Ville est fortement mobilisée contre les dépôts sauvages à travers plusieurs actions :

- la Police de l'environnement est chargée d'identifier les contrevenants ;
- des ouvertures de sacs peuvent être réalisées pour remonter jusqu'aux auteurs. Les infractions peuvent être sanctionnées jusqu'à 1 500 € d'amende ;
- des actions de terrain sont menées par le service Propreté et la Police municipale pour sensibiliser aux sacs déposés sur la voie publique plutôt que dans des poubelles ;
- des outils pratiques ont été créés et sont relayés, tels que le guide du déménagement et le guide du tri pour anticiper la gestion des déchets.

Est-ce que la déchèterie accepte les déchets verts ?

Oui, la déchèterie accepte les déchets verts. Vous pouvez également les déposer gratuitement lors des journées de collecte de déchets verts organisées par la Ville et Dracénie Provence Verdon agglomération, un samedi par mois.

Ce qui n'est pas accepté, ce sont les végétaux qui ne peuvent pas être éliminés à la broyeuse : bûches, souches, troncs, etc. Une solution est à l'étude pour stocker ces éléments et éventuellement les redistribuer gratuitement aux particuliers qui en feraient la demande.

Retrouvez les prochaines dates des collectes des déchets verts sur agenda.ville-draguignan.fr



Collecte de déchets verts

Et si la déchèterie est fermée ?

Les dépôts sauvages sont strictement interdits :

- 150 € à 1 500 € d'amende ;
- Confiscation du véhicule.

Cela vaut aussi pour les Points d'apport volontaire (PAV). Il est strictement interdit de déposer des déchets au pied ou à côté des points dédiés. Une centaine de caméras et une quarantaine d'appareils photos mobiles sont installés sur l'ensemble de la Commune.

Quelles sont les règles de brûlage des déchets verts ?

L'emploi du feu est strictement interdit sur l'ensemble du territoire français. Le département du Var est particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt. L'arrêté préfectoral portant sur l'emploi du feu a été actualisé en novembre 2025. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année sur l'ensemble du département et en tout lieu.

Des exceptions existent pour les propriétaires et les ayants-droit, à retrouver sur ville-draguignan.fr/mes-demarches/environnement-mes-demarches/emploi-du-feu

Pourquoi ne pas organiser davantage de journées de collecte de déchets verts ?

Les journées déchets verts sont mises en place de manière volontariste par la Ville, en partenariat avec Dracénie Provence Verdon agglomération, afin de rendre service aux particuliers.

Elles ont pour objectif de faciliter l'évacuation des végétaux lors des périodes de taille, notamment pour aider les habitants à respecter les Obligations légales de débroussaillage (OLD), mais aussi d'éviter les déplacements en déchèterie.

En 2025, un deuxième site été ouvert sur le parking de l'ancienne prison afin de faciliter le transport pour les usagers de la partie ouest de la ville. Ce service de confort est rendu par des agents communaux volontaires, alors même qu'il s'agit d'un sujet ne relevant pas de la compétence directe de la commune. Ces journées restent donc des actions ponctuelles, complémentaires aux solutions existantes.

Comment obtenir un composteur ?

Pour un composteur individuel, prenez rendez-vous au **04 94 50 07 00** ou consultez les dates de distribution de composteurs sur dracenie.com/dechets/compost/composteur-individuel

Les composteurs individuels sont également distribués lors des journées de collecte des déchets verts.

Pour un composteur partagé, faites la demande sur dracenie.com/dechets/compost/composteurs-partages

Les Points d'apport volontaire (PAV) sont-ils nettoyés ? À quelle fréquence ? Quel est leur coût d'entretien ?

Ils sont lavés, réparés et remplacés par Dracénie Provence Verdon agglomération. Le remplacement des mobiliers détériorés par le véhicule de collecte ou par les manipulations lors de la collecte est assuré par le collecteur. Il se fait également aussi lorsque les colonnes sont vieillissantes ou abimées et sont recyclées puis changées. Le lavage intérieur, extérieur et la désinfection sont menés une fois par an depuis le 1^{er} janvier 2026 et représente un coût de près de 300 000 € TTC par mois pour les 3 500 colonnes de la Dracénie.

Pourquoi installer des Points d'apport volontaire près des habitations ?

Les Points d'apport volontaire sont généralement placés à des endroits stratégiques de passages des habitants, ce qui les rend plus pratiques pour les usagers qui peuvent déposer leurs déchets à leur convenance, sans avoir à attendre un jour précis de collecte. L'ensemble des flux de déchets se trouve au même endroit ce qui facilite et encourage le tri tout en évitant la multiplication des déplacements. D'un point de vue écologique, les camions peuvent se concentrer sur des points précis de collecte, plutôt que de parcourir des rues entières pour ramasser des sacs poubelles individuels, ce qui réduit considérablement l'impact environnemental de la collecte des déchets. En résumé, ils se déplacent moins souvent et pour une plus grosse quantité de déchets. Dracénie Provence Verdon agglomération décide de l'implantation des Points d'apport volontaire en cohérence avec son schéma directeur de collecte des déchets, repensé en faveur des habitants et des commerçants, et en concertation avec la Ville et le prestataire Dragui Transport du groupe Pizzorno. Il est disponible sur dracenie.com/dechets

Quel est le coût du changement de méthode de collecte ?

La collecte par Points d'apport volontaire est plus économique. Elle permet de réduire les coûts liés à la collecte des déchets, notamment en termes de main-d'œuvre, de carburant et de maintenance des camions de collecte. De plus, le PAV permet de mieux gérer les flux de déchets en les concentrant sur des points précis de collecte, ce qui permet d'optimiser la capacité des camions de collecte et de réduire le nombre de passages nécessaires pour vider les conteneurs. L'agglomération peut ainsi optimiser les tournées de collecte et réaliser des économies de près de 1 M € par an en termes de temps et de ressources.

Avec le déploiement des points d'apport volontaire, pourquoi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne baisse pas ?

Le service déchets de Dracénie Provence Verdon agglomération remplit quatre missions principales : la collecte, le transport et le traitement des déchets ainsi que la gestion des déchèteries. Elles sont toutes financées par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si l'évolution de la méthode de collecte, du bac roulant au Point d'apport volontaire, a permis de baisser les coûts sur la collecte des déchets, cette réduction ne permet pas d'absorber les autres coûts, notamment ceux liés au traitement des déchets. Bien que des efforts considérables aient été faits par les habitants du territoire sur le tri des déchets grâce aux points d'apport volontaire, beaucoup ne trient toujours pas, ce qui fait que la production d'ordures ménagères est encore trop élevée et associée à une capacité de traitement locale réduite. La capacité du site d'enfouissement du Vallon des Pins a été divisée par deux, et aujourd'hui, les ordures ménagères sont déplacées jusqu'à Toulon et Nice. En outre, la fiscalité nationale a fortement augmenté sur ce flux de déchets, passant de 25 € la tonne en 2020 à 69 € en 2026. La solution pour réduire les coûts est donc de trier davantage, d'une part, car la fiscalité ne s'applique pas sur le tri, et d'autre part, car presque tout se trie et se recycle ce qui signifie que les ordures ménagères ne devraient plus avoir lieu d'être.

Existe-t-il une carte des Points d'apport volontaire de la ville ?

Oui, elle est accessible sur ville-draguignan.fr/mes-demarches/points-dapport-volontaire

Infos déchèterie

La déchèterie de Draguignan, gérée par Dracénie Provence Verdon agglomération, se situe dans la zone d'activité du Salamandrier. Elle est ouverte du lundi au samedi de 7h à 18h et le dimanche de 8h à 12h. Elle est fermée les jours fériés. Lorsque celle-ci est saturée, les usagers peuvent se diriger vers les autres déchèteries communautaires, dont les plus proches sont celles des Arcs-sur-Argens et de Flayosc, à moins de 10 minutes de Draguignan. Les déchets acceptés sont : cartons, déchets verts, bois, ferrailles, déchets d'ameublement, plâtre, gravats, déchets d'équipements électroniques et électriques, piles, huiles de vidange, huiles alimentaires, ampoules, pneus (limite à 4 par an par usager). Les articles de bricolage et de jardin thermiques et non thermiques, articles de sports et de loisirs, jeux et jouets ainsi que les déchets dangereux type peinture et solvants sont également acceptés. Vous pouvez aussi les ramener dans les magasins revendeurs qui ont l'obligation de vous les reprendre gratuitement. À savoir, inutile de nettoyer vos déchets avant de les déposer en déchèterie. Dracénie Provence Verdon agglomération réalise les enlèvements d'encombrants dans la limite de 3 objets par foyer, gratuitement et sur rendez-vous. Pour l'électroménager, le mobilier, la literie et autres encombrants, appelez le 04 94 50 07 00, appel gratuit depuis un poste fixe. Plus d'infos sur :

- dracenie.com/dechets/decheteries
- ville-draguignan.fr/mes-demarches/tri-des-dechets
- l'application mobile **Dracénie déchets**, disponible sur Play Store et Apple Store.

 Service Déchets de Dracénie Provence Verdon agglomération :

- 04 94 50 07 00 ;
- dechets@dracenie.com

Le Budget participatif est renouvelé



Déposez vos idées du 18 mai au 13 juillet 2026 sur jeparticipe.ville-draguignan.fr

Dans le cadre de l'édition 2026 du Budget participatif, vous avez jusqu'au 13 juillet pour déposer vos idées sur la plateforme dédiée.

Donnez vie à vos idées

Le Budget participatif, c'est une chance de proposer une idée sur la thématique de votre choix, dans le but d'améliorer le cadre de vie et le bien vivre ensemble, et ce, à l'échelle de la ville ou de ses quartiers. Comme chaque année, la Ville vous alloue une enveloppe budgétaire afin de réaliser les projets que vous proposez. L'enveloppe du budget participatif est de 100 000 €, dans la limite de 50 000 € par projet. Si vous avez une idée revêtant un caractère d'intérêt général pour la Commune, vous avez jusqu'au 6 juillet pour la déposer sur le site dédié. Le principe du budget participatif est de vous permettre de vous impliquer concrètement dans la ville. C'est un dispositif de démocratie participative qui vise à ancrer la participation citoyenne au cœur de l'action publique.

Faites entendre votre voix

À la suite de la phase d'instruction des dossiers par les services de la Ville, vous serez appelés à voter du 1^{er} octobre au 7 novembre. L'instruction est nécessaire pour vérifier l'éligibilité des idées déposées. Elles doivent être conformes au règlement intérieur, selon les critères de recevabilité et de faisabilité définis. À titre d'exemples, les idées doivent :

- être localisées sur le territoire de Draguignan ;
- satisfaire un motif d'intérêt général ;
- relever d'un domaine de compétences de la commune ;
- être suffisamment précises et détaillées ;
- être réalisables techniquement et financièrement.

 Sont éligibles au vote les personnes âgées d'au moins 11 ans révolus, résidant, travaillant ou étudiant à Draguignan.

Le calendrier

- Jusqu'au 13 juillet : dépôt des idées ;
- Du 15 juillet au 26 septembre : instruction des idées déposées ;
- Du 1^{er} octobre au 7 novembre : annonce des idées retenues et votation citoyenne ;
- À partir du 9 novembre : annonce des idées retenues et évaluation de la démarche ;
- 2027 : mise en œuvre des projets plébiscités, selon les délais requis.

Pour aller plus loin

Rendez-vous sur jeparticipe.ville-draguignan.fr

Retrouvez la liste complète des critères sur jeparticipe.ville-draguignan.fr/dialog/budgetparticipatif-2026/section/reglement#section-menu

Les finances maintiennent le cap

Élaboré dans un contexte marqué par l'adoption tardive du Projet de loi de finances au niveau national et un contexte international de crise énergétique, le budget primitif 2026 de la ville a été adopté par le Conseil municipal du 11 mai dernier. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 69 091 391 €, et ce, sans augmenter les taux d'imposition fonciers et tout en maintenant la qualité des services à la population comme c'est le cas depuis 2014.

Le mot d'Olivier Gorde

Adjoint délégué aux Finances



"Ce budget a été construit dans un contexte inflationniste avec une priorité claire : préserver la qualité de nos services publics, maintenir l'investissement utile et protéger les équilibres financiers de la commune. Nous assumons des dépenses nécessaires et soutenables qui répondent aux attentes concrètes de la population, telles que la sécurité, la tranquillité publique, la voirie, la transition énergétique des bâtiments, la qualité du quotidien, la cohésion locale avec la culture et le sport, ou encore les besoins des familles, en veillant à avoir un reste à charge minimum, notamment pour la cantine et le périscolaire. Lorsque nous établissons le budget, nous n'envisageons pas seulement l'année qui vient. Nous veillons à préserver des finances saines pour les prochaines années. Notre désendettement nous permet d'investir durablement, et ce, sans augmenter les taux d'imposition locaux."

69 millions d'euros de budget

Le budget primitif de la Ville prévoit les autorisations en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, chacune devant être équilibrée. Il s'agit donc de prévisions qui s'élèvent respectivement à 51 207 062 € et 17 884 329 €.

Pour ce faire, la vigilance et la recherche approfondie d'économies ont guidé la préparation de ce budget pour traduire la volonté de :

- ne pas augmenter les taux d'imposition, comme cela est fait depuis 2014, pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les Dracénois, et ce, alors même que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été totalement supprimée en 2023 et que la dette est la plus faible depuis au moins deux décennies ;
- conforter le soutien aux associations par rapport au précédent budget ;
- soutenir les familles en limitant leurs dépenses ;
- maintenir les animations permettant le soutien aux acteurs locaux et à l'économie locale ;
- réaliser un niveau conséquent d'investissement, dépassant les 10M€ ;
- poursuivre le désendettement de la ville.

La dette au 1^{er} janvier 2026 est cette année encore en nette baisse à 23,7M€, avec une bonne capacité à la rembourser. Pour rappel, l'an passé elle avait déjà atteint le seuil le plus bas depuis au moins deux décennies, soit 25 M€. L'objectif de maintenir le cap des économies et des investissements, tout en maîtrisant la dette, est donc une nouvelle fois atteint. En outre, la baisse de la dette conjuguée à l'augmentation de la population conduit également à un ratio de dette par habitant historiquement bas, s'élevant à 572 €/habitant.

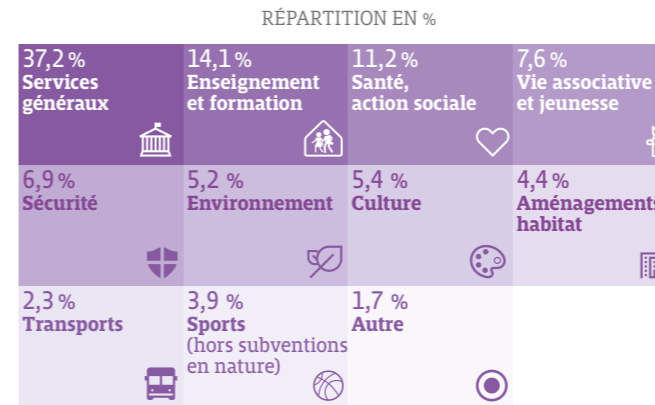
Un emprunt d'équilibre de 5M€ maximum est envisagé. Il sera contractualisé au montant le plus bas après l'intégration des résultats 2025 au budget supplémentaire et selon la véritable réalisation des dépenses, soit lors du vote du compte financier unique en juin.

Le budget
67,09 M €
DE BUDGET POUR 2026

51,207 M €
pour la section
de fonctionnement

17,884 M €
pour la section
d'investissement

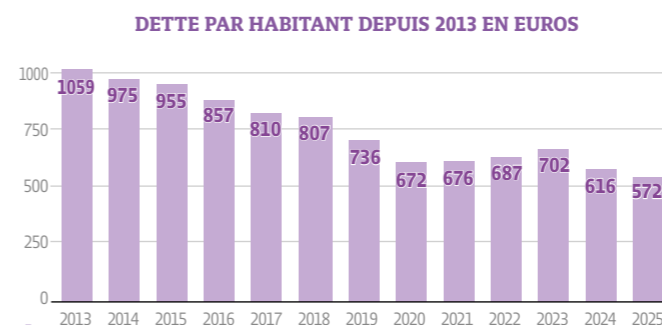
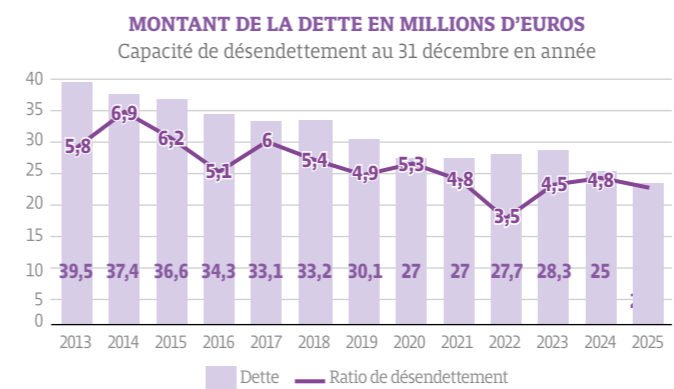
Le fonctionnement
47,39 M € DE DÉPENSES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT



51 M € DE RECETTES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT



La dette



Financer les grands projets d'investissement

Avec un objectif de poursuite du programme d'investissement, les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 10,45 M€.

Ces dépenses traduisent la priorité accordée aux investissements directs qui contribuent au développement de la Ville. Elles comprennent d'une part les inscriptions prévues dans le cadre de la programmation pluriannuelle pour un total de 3,75 M€. Hors programmation pluriannuelle, la Ville poursuit également les investissements pour 6,7 M€. L'autofinancement atteint 3,8 M€ et sera complété par un emprunt d'équilibre théorique à 5 M€ maximum.

La répartition des investissements

3,75 M €

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle

- 1 140 000 € pour le projet Action cœur de ville, comme pour la restructuration d'immeubles très dégradés en centre historique, les subventions accordées aux propriétaires pour la rénovation de l'habitat et la revitalisation commerciale
- 990 000 € pour la politique éducative et scolaire, comme pour la rénovation de l'école Jean Jaurès
- 870 000 € pour les équipements sportifs et d'activités structurants, comme pour la réfection des sols du gymnase Nasarre
- 450 000 € pour la rénovation thermique des écoles et des bâtiments communaux, comme pour la rénovation de l'école Pierre Brossolette
- 300 000 € pour la lutte contre l'inondabilité, comme pour l'installation de caméras de surveillance hydrologiques
- 2 430 000 € pour les autres dépenses de bâtiments communaux
- 1 530 000 € pour les voiries, réseaux, signalisation et la régie voirie
- 900 000 € pour les acquisitions foncières
- 400 000 € pour le digital
- 250 000 € pour les acquisitions-restaurations d'œuvres du musée des Beaux-Arts
- 200 000 € pour le matériel roulant
- 100 000 € pour l'environnement et les espaces verts
- 100 000 € pour le budget participatif 2026

À noter que la rénovation du parking des Musées est inscrite au budget annexe de la Régie municipale des parkings, pour un montant de 1 102 000 €

BIENVENUE >

Accueillir les nouveaux arrivants

La soirée dédiée à l'accueil des nouveaux Dracénois se déroulera le 28 août à partir de 18h au complexe Saint-Exupéry.

Comme chaque année, ce beau moment de convivialité s'adresse aux nouvellement arrivés depuis le mois de septembre 2025. L'occasion de recevoir le kit de bienvenue contenant toutes les informations nécessaires à leur bonne installation à Draguignan et de tisser des liens avec les citoyens.

Inscription avant le 21 août en précisant le nombre d'adultes et d'enfants en écrivant à nouveauxarrivants@ville-draguignan.fr

SANTÉ >

Prévention moustique

La hausse des températures liée au changement climatique contribue à la prolifération des moustiques tigres tout en allongeant la période favorable aux activités extérieures, et donc, d'exposition aux piqûres. Soyez vigilants !

Le moustique est principalement porteur du chikungunya, de la dengue et du zika. Afin de lutter contre ces maladies, le contrôle des populations de moustique et la prévention contre les piqûres restent les principales solutions. Vous pouvez agir en éliminant les lieux de repos et de ponte comme expliqué sur ville-draguignan.fr/mes-demarches/environnement-mes-demarches/nuisibles

Il faut savoir que le moustique tigre évolue dans un périmètre d'à peu près 150 m autour de son lieu d'éclosion et qu'1 mm d'eau suffit pour la ponte. Si vous en avez chez vous, c'est qu'un lieu de ponte se trouve à proximité.

Les cimetières sont également un lieu de prolifération important, en raison des eaux stagnantes présentes dans les coupelles des plantes. Dans ce cadre, la Ville les a équipés de bac à sable anti-moustiques qui sont mis à votre disposition gratuitement. N'hésitez pas à vous en servir.

Plus d'infos sur signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus



ÉDUCATION >

Le lycée Jean Moulin récompensé

Le lycée Jean Moulin fait partie des sept lauréats du prix régional "Pour en finir avec le harcèlement scolaire", décerné en mai dernier. Il a obtenu le 2^e prix dans la catégorie vidéo, avec une dotation de 2 000 €.

L'objectif de cette initiative est de sensibiliser les lycéens et leur entourage au harcèlement scolaire, tout en permettant aux jeunes de devenir eux-mêmes acteurs de la prévention au sein de leur établissement ou de leur environnement. Ce prix vise également à favoriser la mise en œuvre de projets novateurs, expérimentaux ou pérennes, tout en encourageant le respect d'autrui et la promotion d'une école de confiance.

Une initiative organisée pour la 5^e année consécutive par la Région Sud, en partenariat avec l'Éducation nationale.

Championnat Perplexus

À l'occasion de la finale du Championnat Scolaire Perplexus en mai dernier, l'école Sainte-Marthe s'est offert la 3^e place du podium.

Dans la catégorie "par équipe", Ilian, Gaspard et Jules, ont atteint ce classement d'excellence grâce à une très belle prestation. Venus de toute la France, les participants se sont affrontés dans une ambiance à la fois studieuse et passionnée, faisant preuve d'une remarquable concentration, d'une grande habileté et d'un esprit de compétition exemplaire.

Le Perplexus, ce labyrinthe en trois dimensions enfermé dans une sphère transparente, est bien plus qu'un simple jeu. En guidant une bille à travers un parcours semé d'obstacles, les élèves développent des compétences essentielles, telles que la visualisation spatiale, la motricité fine et la gestion de la frustration. Au-delà de l'aspect individuel, le Perplexus favorise également la collaboration et l'esprit d'équipe, des valeurs fondamentales en milieu scolaire.

ÉCOLES >

Des ventilateurs dans les écoles

En prévision des fortes chaleurs dans les écoles, la Ville a investi dans des ventilateurs plafonniers, choisis par les professeurs des écoles, et des films solaires avant le début de l'été.

Afin d'améliorer le confort et la concentration des élèves et des enseignants, l'installation de ventilateurs plafonniers à pales a été étendue aux 65 classes de la ville exposées Sud. Ces installations font suite à un test concluant réalisé à l'école élémentaire Paul Arène l'an dernier. Il s'agit d'un aménagement simple, efficace et économique pour améliorer les conditions de travail, tout en limitant le recours à la climatisation et la consommation énergétique.

L'ADEME préconise l'usage de ventilateurs qui, à défaut de rafraîchir la pièce, permettent de faire circuler l'air, avec une agréable sensation de fraîcheur sur la peau. Selon certains spécialistes, le ventilateur de plafond est en mesure de brasser de l'air frais grâce à ses pales et peut permettre un gain d'environ 5°C de température ressentie. L'autre bonne nouvelle, c'est que ce dernier se veut particulièrement économe en énergie, car il consomme 25 à 40 fois moins d'électricité qu'un climatiseur pour un service rendu qui peut être comparable. (Source : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/protéger-sante/periode-canicule/canicule-comment-garder-logement-frais)

Ce dispositif est complété par la pose de films solaires sur les vitrages dans onze écoles et de voiles d'ombrage dans la cours des écoles des Marronniers, Jean Zay et la maternelle Jacques Brel. Un bilan sera effectué après l'été afin d'envisager un déploiement plus large l'année prochaine.

Le montant global de l'opération s'élève à 80 000 € TTC.



BIODIVERSITÉ >

18 hectares de biodiversité à Sainte-Barbe

Dans le cadre du partenariat qui unit depuis plusieurs années la Commune et la LPO, notamment à travers l'adhésion au programme "Refuges LPO", le site de Sainte-Barbe a récemment fait l'objet d'un premier inventaire de la biodiversité.

Ce premier passage a mis en évidence la richesse écologique de ce vaste espace vert, avec près d'une soixantaine d'espèces recensées. Ces résultats confirment le fort potentiel du site pour l'accueil, le maintien et le développement de la biodiversité. Ce premier inventaire souligne ainsi le rôle essentiel que peuvent jouer les espaces verts urbains dans la préservation de la biodiversité locale. Il démontre qu'au cœur même de la ville, ces espaces peuvent constituer de véritables refuges pour de nombreuses espèces.

D'autres inventaires seront programmés dans les prochains mois sur le site de Sainte-Barbe afin d'affiner les connaissances sur les espèces présentes et de mieux cerner les enjeux écologiques du site.

Plus d'infos sur paca.lpo.fr

JEUNESSE >

Les chantiers internationaux

Des chantiers internationaux favorisant la mobilité internationale sont organisés par l'association Concordia au mois de juillet à Chateaudouble et Montferrat. Une journée d'immersion est prévue le 23 juillet pour les plus de 18 ans.

Les chantiers internationaux représentent une expérience particulièrement enrichissante pour les jeunes dracénois. Au contact de bénévoles venus de différents pays, ils favoriseront des échanges interculturels riches, pouvant susciter l'envie de s'engager plus largement dans ce type de projets.

Un covoiturage est proposé par l'Info Jeunes depuis la gare routière à 7h30, direction Montferrat jusqu'à 18h30.

Plus d'infos auprès de l'Info Jeunes au 04 94 68 27 00.

Places limitées et inscriptions sur <https://tinyurl.com/Sapyaavy>

ENVIRONNEMENT >

Objectif 1 000 arbres

Entre embellissement du cadre de vie et réponse aux enjeux écologiques actuels, la Commune a planté plus de 1 000 arbres au cours du mandat 2020-2026. Cette année marque la plantation de plus de 350 sujets.

Au cours du mandat, ce sont près de 1 110 arbres qui ont été plantés dans la ville. La plupart des plantations interviennent lors de rénovations de voirie, tel que cela a pu être le cas pour les avenues Jacqueline Badord et Jules Ferry, ou encore pour agrémenter des aménagements comme la base nature de Sainte-Barbe. Les parcs et les parvis d'écoles ont également profité de plantations.

Les essences choisies sont essentiellement locales ou adaptées au climat, notamment en période de sécheresse, et économes en eau. Le plus souvent, elles sont faiblement allergisantes, particulièrement lorsqu'elles sont implantées à proximité d'établissement recevant du public. Dans le cadre de la réfection de la piste cyclable Mistral, le choix a été fait de planter une grande majorité d'essences comestibles de par la fructification ou une partie du végétal, et ce, dans une visée pédagogique à destination des enfants.

La plantation d'arbres intervient essentiellement l'automne et l'hiver, avant les gelées, afin que les racines profitent de l'humidité de la terre ainsi que de limiter la consommation d'eau, et ce, pour un budget annuel de 60 000 €.



Plantations proche de l'École Daudet



Plantations effectuées par les agents municipaux à Sainte-Barbe

HOMMAGE >

Paul-Jean Roquère au Sénat

L'Union nationale des combattants et l'Association nationale des officiers de réserve de l'Armée de l'air et de l'espace se sont vu attribuer le prix Coup de cœur, décerné par l'association Civisme Défense Armée Nation au Sénat en juin dernier. Il récompense l'action mémorielle menée depuis 2022 pour conserver et développer le souvenir du lieutenant dracénois Paul-Jean Roquère.

Depuis près de cinq ans, les deux associations patriotiques travaillent à la restauration de la mémoire d'un aviateur né à Draguignan, mort pour la France en combattant pour la sauvegarde de nos valeurs lors de la Seconde Guerre mondiale : Paul-Jean Roquère. Un cycle mémoriel débuté le 8 mai 2022 par l'inscription de son nom sur le mur du monument aux morts de la mairie, s'est terminé le 30 août 2025 par l'inauguration d'une stèle au parc Chabran.

Au cours de ce cycle mémoriel, des actions ont été menées à Draguignan. Au mois de mai, les élèves de 3^e du collège Émile Thomas ont bénéficié d'une exposition et d'une conférence et ont organisé une cérémonie "pédagogique" au pied de la stèle de Paul-Jean Roquère. L'intérêt et l'enthousiasme rencontrés auprès des élèves et des enseignants invitent à encourager davantage d'actions dans les collèges et lycées.

LABEL >

Draguignan, ville amie des animaux

Pour la 4^e année consécutive, la Commune a obtenu le label Ville amie des animaux, niveau une patte, en avril dernier. Il reconnaît son engagement en faveur du bien-être des animaux de compagnie et des équidés.

Décerné par la Région Sud pour une durée d'un an, ce label valorise l'ensemble des actions mises en œuvre par la commune dans le domaine du bien-être animal, dans le cadre d'une meilleure prise en compte des animaux de compagnie dans l'espace public et au sein de notre société. Cela se traduit notamment par l'installation de distributeurs de sac à déjection, la création d'un parc canin ou encore l'inscription au Plan local d'urbanisme de l'obligation de remplacement des nichoirs endommagés.

Outre la reconnaissance du travail mené pour la protection des animaux et contre la maltraitance et l'abandon, ce label invite à susciter de nouvelles initiatives bénéfiques pour les animaux de compagnie et les équidés.

Les centres de loisirs en été



Centre de loisirs de l'école Jean Zay



Cet été, la Ville a ouvert 332 places en centre de loisirs pour le mois de juillet et 184 places pour le mois d'août. Une capacité maximale d'un point de vue légal et au regard des moyens humains, financiers et techniques dont dispose la commune.

Le mot de Brigitte Dubouis

Adjointe déléguée à l'Éducation



"La Ville explore des pistes de réflexion afin d'augmenter ses capacités d'accueil des enfants en centres de loisirs, et ce, dans un cadre sécurisé, épanouissant et bienveillant. Pour ce faire, elle doit conjuguer ses critères d'exigence avec la conjoncture actuelle, impliquant un budget contraint, des difficultés de recrutement et des obligations légales. En consacrant chaque année la plus grande partie de son budget aux enfants, la Ville s'investit pour répondre aux besoins des familles."

Répondre aux obligations légales

Afin d'accueillir les enfants en centres de loisirs, la Ville est tenue de prendre en compte plusieurs paramètres :

- les taux d'encadrement imposés par l'État, soit 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 12 enfants de 6 ans et plus ;
- le droit du travail, qui impose de ne pas dépasser 46h de travail hebdomadaire pour les animateurs alors que les centres sont ouverts 55h par semaine ;
- les éventuels manques de personnel, liés aux situations individuelles, accidents de la vie courante, etc. Pour cette raison et pour ne pas dépasser le temps de travail légal, la Ville prévoit 2 à 3 animateurs supplémentaires par centre.

La Ville mobilise la capacité maximale de ses effectifs disponibles. Les 22 directeurs périscolaires à l'année sont :

- soit affectés à une équipe de direction d'un centre de loisirs, composée d'un directeur épaulé par un ou deux directeurs adjoints selon la taille du centre. Ces équipes n'ont pas la possibilité de prendre en charge des groupes d'enfants ;
- soit en congés, car la Ville est dans l'obligation de répondre à leurs demandes.

Une gestion des ressources humaines complexe

En plus des 22 directeurs périscolaires, les effectifs de la Ville comptent 64 animateurs à l'année. Pour répondre aux besoins de fonctionnement des centres de loisirs l'été, 25 saisonniers ont été recrutés.

Sur les 64 animateurs permanents, une cinquantaine travaille dans les centres ouverts en juillet et une trentaine en août, et ce, 45h par semaine. Cette répartition garantit leur droit aux congés. Parmi ces animateurs, 8 sont référents handicap afin d'assurer l'inclusion des enfants à besoins particuliers.

Concernant les saisonniers, ils sont recrutés pour compléter les équipes d'animation. Travaillant également 45h par semaine, ils représentent un coût majoré pour la Ville qui paie leurs heures supplémentaires au-delà des 35h. Les animateurs à l'année bénéficient d'un repos compensateur.

Financer les centres de loisirs

Le fonctionnement global des centres de loisirs s'élève à 1 132 073 € en 2025. La Ville assure 70 % de ce coût.

Le tarif pour un usager est de 1 % du Quotient familial par jour d'accueil. De fait, la tarification varie d'une famille à l'autre selon ses ressources. Au total pour l'été 2025, la commune a perçu des familles la somme de 186 236 €.

En ce qui concerne la commune, le coût inclut les personnels, la restauration du midi, les goûters, le bus pour les sorties, la rémunération des prestataires d'activités, l'achat de fourniture et toutes les autres dépenses de fonctionnement. Après avoir perçu les recettes des familles et la compensation de la Caisse d'allocations familiales, le reste à charge de la commune s'élève à 790 083 €.

Le recrutement d'animateurs

Le recrutement d'animateurs représente une difficulté particulière, car il s'agit d'un métier en tension au niveau national :

- les responsabilités sont importantes, tant dans la préparation des activités éducatives que dans l'accueil sécurisé et bienveillant des enfants ;
- les journées de travail sont longues : 10h par jour et parfois davantage si l'on compte le temps de préparation des activités ;
- les formations pour obtenir un diplôme d'animateur sont onéreuses, allant de 340 à 7 000 € selon le brevet ;
- la rémunération est au niveau du SMIC ou légèrement au-dessus.

Au niveau local, la Ville ajoute des critères d'exigence, chaque animateur :

- participe à un entretien de recrutement pour valider son expérience et son savoir-être ;
- est déclaré sur le logiciel national de Télédéclaration des accueils de mineurs (TAM), ce qui permet de vérifier que le casier judiciaire B2 est vierge et qu'il n'est pas inscrit au Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FJIAIS).

Les conditions d'inscription

Seules les familles résidant à Draguignan et dont les enfants sont scolarisés à Draguignan peuvent s'inscrire aux centres de loisirs. Les deux parents doivent obligatoirement travailler, ou dans le cas d'une famille monoparentale, seul le parent concerné. Des justificatifs d'emploi sont exigés auprès des familles. Les inscriptions sont ensuite prises dans leur ordre d'arrivée.

Les enfants représentent le premier budget de la Ville et tout est mis en œuvre pour cibler les familles prioritaires, dans le strict respect de l'obligation d'égalité de traitement.

HANDBALL

Carton plein pour les Dragons

À l'issue de la 23^e journée du championnat, les Dragons du Draguignan Var Handball se sont offert la première place de la poule fédérale de nationale 1 masculine en mai dernier à la Maison des sports et de la jeunesse.

En inscrivant 36 points à 25 face à Vésoul, les handballeurs dracénois se sont assurés le titre de champion avant la fin de la compétition. Cette victoire éclatante, récompensant les efforts de l'ensemble du club, des partenaires et des supporters. Une nouvelle victoire face à l'AC Boulogne-Billancourt confirme leur place de champion.

À l'heure du bilan, le club termine cette saison avec 18 victoires, 3 matchs nuls et 2 défaites.



Photos: DHB

BOWLING

Strikes pour le bowling dracénois

À l'occasion du championnat départemental en avril dernier, l'association dracénoise d'enseignement du bowling s'est offert la première place du podium à domicile.

Remis en jeu chaque année, ce titre est décerné au club qui comptabilise le plus de points. Parmi les onze joueurs engagés sur cette compétition, sept ont accédé à la phase finale, cinq joueurs sont montés sur le podium et deux terminent au pied du podium :

- Scratch hommes : Antony Sacco, 2^e et Gilles Cartigny, 4^e ;
- HDP hommes : Nathan Leblond, 1^{er}, Arnaud Damiens, 2^e, Franck Auger, 4^e ;
- HDP dames : Martine Coquillard, 2^e, Christelle Auger, 3^e.

Le Scratch repose uniquement sur le score brut sans compensation. La catégorie HDP est un classement avec handicap qui vise à rendre les compétitions plus équitables entre des joueurs de différents niveaux.

Outre ce titre collectif, les Dracénois ont également décroché plusieurs podiums individuels, témoignant de leur performance et de l'engagement solide du club. Anthony Sacco s'est notamment illustré en remportant le tournoi double master à Besançon et le tournoi double scratch-handicap à Rodez.

Une belle réussite pleine de promesses pour l'avenir.

KICK BOXING

Moisson de médailles pour le kick boxing

Les Dracénois du GT Boxing se sont particulièrement illustrés lors des championnats de France K1 organisés en avril dernier à Marseille. Avec le titre de champion de France à la clé !

Leny Kwiatkowski, champion régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de K1 rules light, est désormais champion national en s'imposant face à un adversaire membre de l'équipe de France. De son côté, Leni Robion champion régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en kick boxing, s'est octroyé la médaille d'argent.

Emir Gundogdu et Louka Quarracino n'ont pas démerité en se hissant tous deux sur la troisième marche du podium. Félicitations à l'ensemble du club pour cette performance.



Photo: Andy Jambert

HALTÉROPHILIE

L'haltérophilie brille au championnat de France

Julie Cheded s'est particulièrement illustrée lors des Championnats de France masters d'haltérophilie en avril dernier à Narbonne. Elle s'offre la première place en dépassant tous les records de France.

Dans la catégorie moins de 48 kg, Julie Cheded a surpassé sa principale concurrente de 36 kg, confirmant largement son titre de championne de France. Plus encore, elle a inscrit de nouveaux records nationaux portant l'arraché à 51 kg, l'épaulé-jeté à 66 kg et donc un total à 117 kg.

Lors de ce championnat, Anthony Four et Ange Emmanuel n'ont pas démerité en s'octroyant respectivement la 8^e place chez les moins de 79 kg et la 10^e place chez les moins de 110 kg. Si le podium était à portée de main, leurs résultats restent honorables et prouvent qu'ils ont leur place sur la scène nationale.

Ouverture d'un habitat inclusif



L'immeuble boulevard de la Liberté avant travaux

Vous souhaitez y emménager ?

Pour déposer une candidature de logement, rapprochez-vous du service logement du Centre communal d'action sociale situé 94, rue Juiverie. Il vous faudra également constituer un dossier sur demande-logement-social.gouv.fr. Les candidats prioritaires sont les seniors et les étudiants.

Les partenaires à l'œuvre

Le Centre local d'information et de coordination intergénérationnel de la Dracénie pour l'orientation des candidats au logement, l'accompagnement des situations et l'élaboration des plans d'aide pour le maintien à domicile en toute autonomie.

Les acteurs du maintien à domicile : Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Les Services du CCAS pour l'accès aux animations de la Résidence Autonomie et à la carte Pass'Senior permettant de bénéficier d'ateliers, d'activités et de sorties.

Le coût du projet

Montant global : 2 038 719 € TTC.

Les travaux réalisés par la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Draguignan sont financés à hauteur de :

- 186 000 € par l'État ;
- 88 400 € par le Département ;
- 36 000 € par Dracénie Provence Verdon agglomération ;
- 237 450 € par Action Logement.
- Le Département subventionne également le CCAS à hauteur de 90 000 € pendant 3 ans au titre des Aides à la vie partagée.

Dans un contexte de zone tendue de l'habitat, de perte de lien social et d'accroissement de l'isolement, la Ville propose un dispositif innovant : la création d'un habitat partagé inclusif.

Des logements de 18 à 99 ans

Situé boulevard de la Liberté, l'immeuble comprend quinze logements du T2 au T3, sur trois étages avec ascenseur, et l'aménagement d'un espace vert à l'arrière. Ils sont destinés aux seniors, aux étudiants et aux familles dans l'objectif de développer une dynamique intergénérationnelle au sein de la résidence.

Au premier trimestre 2027, la résidence accueillera un public mixte :

- 6 logements seniors pour 1 ou 2 personnes ;
- 6 logements étudiants ;
- 3 pour les familles.

Cette mixité ambitionne de favoriser le lien social et intergénérationnel dans une logique de lutte contre l'isolement des seniors. En encourageant le vivre ensemble, cet habitat promeut une dynamique collective propice à la convivialité et à l'entraide. Il s'agit également de faciliter l'accès au logement des jeunes.

Une salle commune de 40 m² est destinée à l'animation et aux activités collectives. Cet espace sera mis à disposition des résidents sur réservation pour l'organisation de repas en famille ou bien de temps de cohésion. Il donnera directement sur un espace de vie extérieur avec terrasse et jardin avec potager collectif.

Un agent du Centre communal d'action sociale sera dédié à la coordination des interventions des partenaires et à la construction des parcours de vie. Il favorisera la participation sociale et citoyenne pour soutenir l'autonomie des personnes et la convivialité de la vie sociale partagée. En outre, il encouragera la mise en œuvre du projet de vie qui sera défini par les résidents, pour les résidents.

Les nouveaux commerces à Draguignan



1000 COLONNES ◊ Brasserie



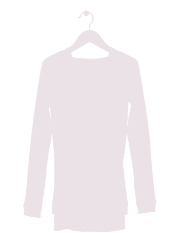
2 place aux Herbes
04 94 68 52 58
f les1000co
@ lesmilleco



GÉ BOUTIQUE DU COSMÉTIQUE



133 rue du Combat
@ la_boutique_du_cosmetique



KING MATÉRIAUX ◊ Agrégats



852 boulevard Léon Blum
07 75 67 18 80
kingmatériaux.com
f KingMatériaux
@ kingmatériaux

LUNAKRAË ◊ Institut de beauté



19 avenue Lazare Carnot
06 61 98 82 11
f Lunakraë-Institut-de-beauté-bien-être-à-Draguignan
@ lunakrae



STUDIO CUTZ ◊ Coiffeur



15 rue des Endronnes
06 22 49 35 94
@ studiocutz



Expression politique : En application de la loi n°2002-276 du 27 mars 2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'opinion est réservé aux groupes d'opposition représentés au sein du conseil municipal. Les textes, informations et chiffres publiés engagent l'unique responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent que leurs seules opinions.

Groupes de l'opposition municipale

“Draguignan autrement”

Texte non parvenu

Groupe de la majorité municipale

“Draguignan au cœur”

Le budget primitif 2026 que nous avons adopté repose sur une conviction simple : dans une période d'incertitudes, la commune doit être un point d'appui solide pour les habitants.

Le contexte économique demeure exigeant. L'inflation pèse encore sur le pouvoir d'achat des familles, les collectivités doivent composer avec des contraintes financières accrues et les tensions internationales continuent d'alimenter les inquiétudes. Face à cette situation, nous avons fait le choix de l'action, de la responsabilité et de la proximité.

Notre priorité a été de préserver ce qui compte le plus pour les Dracénoises et les Dracénois : la qualité des services publics, l'accompagnement des familles, l'attention portée à l'enfance, à la jeunesse et aux aînés, ainsi que la vitalité de la vie associative qui fait la richesse de notre commune.

Parce que nous avons su maintenir une gestion rigoureuse depuis plusieurs années, nous sommes aujourd'hui en mesure de relever ces défis sans augmenter les taux d'imposition communaux ni les tarifs des services municipaux. C'est un engagement fort dans une période où chacun mesure l'importance de préserver son pouvoir d'achat.

Cette gestion maîtrisée nous permet également de poursuivre nos investissements pour renforcer la sécurité, améliorer le cadre de vie, embellir nos quartiers et préparer l'avenir de Draguignan. Chaque secteur de la ville doit bénéficier de cette dynamique et de cette ambition.

Nous croyons en une commune qui avance grâce à l'énergie de ses habitants, de ses associations, de ses acteurs économiques et de tous ceux qui s'engagent au quotidien pour notre territoire. C'est par le travail, le dialogue et la constance que se construisent les réussites durables.

Notre ambition est claire : protéger aujourd'hui, investir pour demain et faire de Draguignan une ville toujours plus attractive, solidaire et dynamique.

Les élus du groupe “Draguignan au cœur”

VOTRE MUNICIPALITÉ ET VOUS

- > **Rendez-vous avec le Maire**
Vous souhaitez rencontrer le Maire ?
Il vous suffit de prendre rendez-vous en téléphonant au **04 94 60 31 29/39**
- > **Boîte aux lettres**
Vous souhaitez adresser un courrier au Maire ?
Il vous suffit de le déposer dans la boîte aux lettres, à Hôtel de ville, rue Cisson ou d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : **mairie@ville-draguignan.fr**
- > **Internet**
Votre magazine est en ligne sur le portail de la Ville au format accessible sur **www.ville-draguignan.fr**
- > **Permanences des adjoints au Maire**
Vous pouvez contacter les Adjoints au Maire en composant le **04 94 60 31 51**

LES PHARMACIES DE GARDE À DRAGUIGNAN

La pharmacie de garde est de service toute la semaine du samedi 19h au samedi suivant 19h. Ces gardes peuvent changer, renseignez-vous auprès des pharmacies ou au commissariat de police.

DU 27 JUIN AU 19 SEPTEMBRE 2026

DATES	PHARMACIES	ADRESSES	N° TÉL.
Du 27/06 au 4/07	Pharmacie DES HELLÈNES	Résidence Les Hellènes - Saint-Léger	04 94 68 16 19
Du 4 au 11/07	Pharmacie CARNOT	31 boulevard Carnot	04 94 67 22 25
Du 11 au 18/07	Pharmacie CLEMENCEAU	30 boulevard Clemenceau	04 98 10 53 90
Du 18 au 25/07	Pharmacie PRINCIPALE	868 avenue Pierre Brosolette	04 94 68 00 56
Du 25/07 au 1/08	Pharmacie SALAMANDRIER	Centre Cial Salamandrier	04 94 68 04 43
Du 1 ^{er} au 8/08	Pharmacie REYBAUD	3, rue Pierre Clément	04 94 68 25 59
Du 8 au 15/08	Pharmacie LA CROIX BLEUE	11 boulevard Foch	04 94 50 42 70
Du 15 au 22/08	Pharmacie SAINT-JAUME	Résidence Martels - Chemin St-Jaume	04 94 68 13 51
Du 22 au 29/08	Pharmacie DU DRAGON	Résidence Notre-Dame du Peuple Bd Mège Mourès	04 94 67 15 70
Du 29/08 au 5/09	Pharmacie PEYROT	Centre-Commercial Les Collettes	04 94 68 68 97
Du 5 au 12/09	Pharmacie DES HELLÈNES	Résidence Les Hellènes - Saint-Léger	04 94 68 16 19
Du 12 au 19/09	Pharmacie CARNOT	31 boulevard Carnot	04 94 67 22 25

PERMANENCE DE SOINS AVEC L'AMLIH

L'Activité médicale libérale hospitalière est située dans l'enceinte du CHD et proche des Urgences. Un médecin libéral vous prendra en charge comme il le ferait dans un cabinet libéral en ville.

Les horaires de présence sont assurés : de 20h à minuit en semaine / de 14h à minuit le samedi / de 10h à minuit le dimanche et jours fériés.

Tél. accueil urgences : **04 94 60 50 62**

ALERTE MÉTÉO FRANCE

Météo-France propose un service d'information par un répondeur (coût d'une communication téléphonique) sur l'état de vigilance en France Métropolitaine, par département et sur l'évolution d'événement relevant de la vigilance orange ou rouge au **05 67 22 95 00**

Informations accessibles également sur : **france.meteofrance.com/vigilance**

CONTACT MAGAZINE

Mairie de Draguignan
Direction de la Communication
Rue Georges Cisson - 83300 Draguignan
Tél. : 04 94 60 31 66
www.ville-draguignan.fr
Magazine d'information municipale
de la Ville de Draguignan
Édition N°81 - Juillet - Août 2026

Directeur de la publication :
Richard Strambio, maire de Draguignan
Rédacteur en chef : Maud Jecker
Rédaction : Jeremy Véloso
Agenda : Bettina Fradcourt
Photos : Marta Szczesniak
Conception graphique : Philippe Bérenger
Impression : Creamania - 83440 Callian
Distribution : Mediapost
Tirage : 22 000 exemplaires
Dépôt légal à parution

ALLO MA VILLE

HÔTEL DE VILLE

Accueil
04 94 60 31 31
Affaires scolaires
04 94 60 20 38
Animation
04 94 60 31 59
Bâtiments communaux
04 94 60 20 70
Cabinet du maire
04 94 60 31 29 / 39
Contrat local de santé
04 94 60 20 30 / 31 77
Communication
04 94 60 31 66
Documentation archives
04 94 60 20 07
Domaine public
04 94 60 20 88
Enfance, jeunesse et sports
04 94 60 31 77
Environnement
04 94 60 20 83
État civil
04 94 60 31 01
Espace associations
04 94 60 20 21/31 77
Guichet familles
04 94 60 20 24
Nettoyement
04 94 60 20 87
Petite enfance
04 94 60 20 55
Pôle activités adaptées
04 94 60 20 25 / 31 77
Ressources humaines
04 94 60 31 31
Secrétariat des élus
04 94 60 31 51
Urbanisme
04 94 60 20 48 / 31 65 / 20 53
Voirie et réseaux divers
04 94 60 20 63

CULTURE

Chapelle de l'Observance
04 94 84 54 31
HDE du Var
04 83 95 34 08
Maison du bourreau
04 94 47 72 86
Musée de l'Artillerie
04 83 08 13 86
Musée des Beaux-Arts
04 98 10 26 85
Musée des ATP
04 94 47 05 72
Office intercommunal de tourisme
04 98 105 105
ORGANUMMusEum
04 94 84 54 31
Pôle culturel Chabran
04 83 08 30 40
Théâtres en Dracénie
04 94 50 59 59

INFORMATIONS JEUNESSE

Info Jeunes
04 94 68 27 00
Maison de l'étudiant
04 94 76 19 05

TRANSPORTS

Transports en Dracénie
04 94 50 94 05
Centrale Taxis Dracénie
04 94 68 68 68

SÉCURITÉ-URGENCES

Commissariat Police 17
ou 04 94 39 44 00
Police municipale
04 94 68 88 52
(demandes d'interventions)
04 94 60 61 64
(services administratifs)
Pompiers 18
SAMU 15
Dépannage électricité :
ERDF 09 726 750 83
Dépannage gaz :
GrDF 0800 473 333
Veolia eau 0 969 329 328

CCAS (Centre communal d'action sociale)

Du lundi au vendredi,
de 8h à 17h.
04 94 50 42 20

POINT D'ACCÈS AU DROIT DE DRACÉNIÉ

267, avenue de Verdun
Centre administratif Chabran
Renseignements et RDV
au 04 98 10 29 20

DÉFENSEUR DES DROITS

M. Richard Godet, délégué du Var,
267, avenue de Verdun
Centre administratif Chabran
Le mercredi toute la journée
Tél. : 04 83 95 33 00
richard.godet@defenseurdesdroits.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les conciliateurs de justice vous reçoivent :
- au Centre Joseph Collomp
Place René Cassin
- au 267, av. de Verdun - Centre administratif Chabran
- au Palais de justice
- au Commissariat de la Police nationale
Tél. : 04 94 60 31 31
ou 04 98 10 29 20

CIP HAUT CENTRE VAR

Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises - Consultations gratuites le 3^e jeudi de chaque mois. Chambre de commerce et d'industrie 247 rue Jean Aicard
RDV par tél. : 04 94 22 63 44

ÉCRIVAIN PUBLIC (aide aux démarches)

CCAS
Centre communal d'action sociale
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
04 94 50 42 20

ORDRE DES AVOCATS

Victimes de violences conjugales ou intrafamiliales
04 94 603 272
Victimes d'une infraction pénale
04 94 603 270

Document réalisé par un imprimeur respectueux de l'environnement sur papier écologique (recyclé ou issu de forêts gérées durablement) avec des encres végétales.

Villes et Villages Fleuris
Papier recyclé

À l'attention des personnes non voyantes et malvoyantes, le magazine est édité en CD audio par l'Association des Donneurs de Voix de la Bibliothèque Sonore de Draguignan - Tél. 04 94 47 01 96 - Il est également disponible en version PDF accessible sur le site www.ville-draguignan.fr/draguignan-magazine.

ville.draguignan ville_draguignan
ville-de-draguignan

SOLDES D'ÉTÉ

JE SOUTIENS MES COMMERÇANTS, J'ACHÈTE À DRAGUIGNAN !

P **PARKINGS GRATUITS**

5 PARKINGS GRATUITS SAMEDI APRÈS-MIDI
AUTRES PARKINGS SOUTERRAINS 1^{re} HEURE GRATUITE

ENSEMBLE SOUTENONS NOS COMMERCES

Ville de Draguignan

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS



Ville de Draguignan

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 9H > 17H
PARC HAUSSMANN - DRAGUIGNAN